



Conseil Municipal

PROCES-VERBAL

du

18 décembre 2025

Le 18 décembre 2025, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon, dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 12 décembre 2025, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur PICHON Jean-Marc, à la Grange aux Anneaux, à Boissy-sous-Saint-Yon.

Etaient présent(e)s : M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – M. FAUCHÉ Fabien – M. DORIZON Maurice – M. LION Robert – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. CHAMPION Patrick

Absents(s) représenté(s) :

M. TISCHENBACH Thierry représenté par M. IBOUADILENE Francis,
Mme HEMON Alexandra représentée par M. PICHON Jean-Marc,
Mme MOAL Sylvie représentée par M. REYNAUD Max.

Absent(s) non représenté(s) :

Mme SCACCHI Anne - Mme BONNASSEAU Patricia - Mme BILIEN Carine- M. GOFF Jullian - Mme LEROMAIN Nadège

Nombre de membres en exercice : 25

Monsieur Fabien FAUCHE a été désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

Délibération n° 2025-097 : Adoption de l'ordre du jour du Conseil Municipal

ADOpte l'ordre du jour proposé à l'assemblée réunie le 18 décembre 2025

À l'unanimité,

Délibération n° 2025-098 : Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2025

ADOpte le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

À l'unanimité,

Délibération n° 2025-099 : Autorisation du maire à exécuter par anticipation le budget d'investissement à hauteur du ¼ des crédits d'investissement sur la base de l'année 2025 dans l'attente du vote du budget 2026

AUTORISE les dépenses d'investissement à hauteur du ¼ des crédits votés en 2025 selon la répartition ci-dessous :

		Libellé	Budget Primitif	Autorisation de virement	Décisions Modificatives	Total Budget	RAR 2024 A DEDUIRE	BUDGET 2025 HORS RAR 2024	1/4 par article et par opération
Total Nature	2117	BOIS ET FORETS	50 000,00	18 000,00		68 000,00			
Total Opération	120	ACQUISITION TERRAIN	50 000,00	18 000,00		68 000,00		68 000,00	17 000,00
Total Nature	2031	FRAIS D'ETUDES	25 000,00			25 000,00		25 000,00	6 250,00
Total Nature	21351	BATIMENTS PUBLICS	29 000,00			54 561,97	25 561,97	29 000,00	7 250,00
Total Nature	2188	AUTRES	15 000,00			15 000,00		15 000,00	3 750,00
Total Opération	130	TRAVAUX AUX ECOLES	69 000,00			94 561,97	25 561,97	69 000,00	17 250,00
Total Nature	202	FRAIS D'ETUDES, DELABORATION, DE MODIFICATIONS ETUDE REVISIONS DES DOCUMENTS D'URBANISME			9 000,00	20 760,00	11 760,00	9 000,00	2 250,00
Total Nature	2031	FRAIS D'ETUDES	100 000,00	-18 000,00		89 980,00	7 980,00	82 000,00	20 500,00
Total Nature	2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	60 000,00			60 000,00		60 000,00	15 000,00
Total Nature	2151	RESEAUX DE VOIRIE	5 000,00			5 000,00		5 000,00	1 250,00
Total Nature	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	72 500,00			96 061,04	23 561,04	72 500,00	18 125,00
Total Opération	140	TRAVAUX VOIRIE	237 500,00	-18 000,00	9 000,00	271 801,04	43 301,04	228 500,00	57 125,00
Total Nature	2031	FRAIS D'ETUDES	95 360,00	-31 980,00	48 960,00	149 177,24	36 837,24	112 340,00	28 085,00
Total Nature	2115	TERRAINS BATIS				21 741,96	21 741,96		
Total Nature	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	194 320,00	-103 599,61	50 860,00	141 580,39		141 580,39	35 395,10
Total Nature	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS				1 904,40	1 904,40		
Total Nature	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	75 500,00	-46 020,39		262 016,35	232 536,74	29 479,61	7 369,90
Total Nature	21351	BATIMENTS PUBLICS	116 500,00	0,00		123 958,84	7 458,84	116 500,00	29 125,00
Total Nature	21352	BATIMENTS PRIVES	26 100,00	-13 400,00		14 735,00	2 035,00	12 700,00	3 175,00
Total Nature	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS				101 074,56	101 074,56		
Total Nature	21538	AUTRES RESEAUX	15 000,00			15 000,00		15 000,00	3 750,00
Total Nature	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	151 320,00			151 320,00		151 320,00	37 830,00
Total Nature	2188	AUTRES	24 500,00			24 500,00		24 500,00	6 125,00
Total Opération	170	TRAVAUX DIVERS	698 600,00	-195 000,00	99 820,00	1 007 008,74	403 588,74	603 420,00	150 855,00
Total Nature	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	25 000,00			29 000,50	4 000,50	25 000,00	6 250,00
Total Nature	21351	BATIMENTS PUBLICS	5 000,00			5 000,00		5 000,00	1 250,00
Total Nature	215731	MATERIEL ROULANT	270 000,00	-30 000,00		240 000,00		240 000,00	60 000,00
Total Nature	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	15 000,00	-15 000,00					
Total Nature	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	15 000,00			15 000,00		15 000,00	3 750,00
Total Nature	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	7 500,00			7 500,00		7 500,00	1 875,00
Total Nature	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	15 000,00			20 027,70	5 027,70	15 000,00	3 750,00
Total Nature	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	5 000,00			5 000,00		5 000,00	1 250,00
Total Nature	2188	AUTRES	98 900,00	-25 000,00	9 316,00	85 593,62	2 377,62	83 216,00	20 804,00
Total Opération	180	MATERIEL DIVERS	456 400,00	-70 000,00	9 316,00	407 121,82	11 405,82	395 716,00	98 929,00
Total Nature	2031	FRAIS D'ETUDES		50 000,00		143 269,03	93 269,03	50 000,00	12 500,00
Total Nature	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	200 000,00	200 000,00	58 568,00	1 936 501,91	1 477 933,91	458 568,00	114 642,00
Total Opération	190	NOUVEAU POLE SCOLAIRE 2022	200 000,00	250 000,00	58 568,00	2 079 770,94	1 571 202,94	508 568,00	127 142,00
		TOTAL GENERAL	1 711 500,00			3 928 264,51	2 055 060,51	1 873 204,00	468 301,00

Le quart des dépenses budgétisé en 2025 sur la section d'investissement en dépenses correspond à **468 301€**

Délibération n° 2025-100 : Adoption de la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de directeur général des services

ADOpte la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la strate démographique de 2 000 à 10 000 habitants.

AUTORISE le Maire à attribuer cette prime dans la limite du taux maximal de 15% du traitement soumis à retenue pour pension.

PRECISE que l'attribution de cette prime est compatible avec l'attribution de toute autre prime et indemnité prévue par délibération.

PRECISE que sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps de maladie ordinaire, de maternité ou de congé d'invalidité temporaire imputable au service, le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

À l'unanimité,

Délibération n° 2025-101 : Mise en œuvre des astreintes administratives (AeR 2024-060)

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2024-060 portant sur la mise en œuvre des astreintes administratives

DECIDE d'instaurer le principe de la mise en place des astreintes administratives susvisées dans la limite de 100 000€ par infraction,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que les recettes en résultant seront inscrites à l'article correspondant au budget de la commune
À l'unanimité,

Délibération n° 2025-102 : Approbation du PLU

APPROUVE le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

DIT qu'en application des articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant 1 mois à la mairie de Boissy-sous-Saint-Yon. La mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

DIT que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Boissy-sous-Saint-Yon, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Essonne.

DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet de l'Essonne et à l'accomplissement de ses mesures de publicité.

À l'unanimité,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Secrétaire,

Fabien FAUCHE



Le Maire,

Jean-Marc PICHON

